



Fonction publique hospitalière - Harcèlement moral - Agression co

Par cathiale25

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie (burn-out) après avoir subi pendant deux ans des faits graves de harcèlement moral dans un hôpital public (HDJ médecine), où je suis employée en CDD de droit public jusqu'au 10 octobre 2025.

Les faits principaux :

Isolement, marginalisation et manipulations dès mon arrivée dans le service.

Humiliations publiques, critiques fréquentes devant collègues, patients et stagiaires.

Propos répétés visant à me discréditer : « tu n'es pas faite pour ce travail », « tu ne comprends rien », « tu es trop compliquée », etc.

Mise à l'écart volontaire et ambiance de clan orchestrée par quelques collègues identifiées.

Silence ou soutien tacite de la hiérarchie malgré mes nombreuses alertes (cadres, DRH, médecine du travail).

Confirmation du harcèlement moral posée par la psychologue de la médecine du travail.

Plusieurs autres témoins et collègues prêts à attester de faits similaires.

? Point délicat :

Au plus fort des tensions, j'ai enregistré à l'insu de mes collègues une conversation où l'on entend environ 30 minutes d'insultes, de dénigrement et de souhaits exprimés de me voir « dégager ». Cet enregistrement n'a jamais été diffusé mais pourrait constituer une preuve.

? Autre difficulté :

Lors d'une altercation en février 2024, après des mois de provocations, j'ai eu un geste isolé : une très légère poussée du bout des doigts sur l'épaule d'une collègue qui partait en me tournant le dos, sans violence ni agressivité, simplement dans l'espoir qu'elle cesse ses propos à mon encontre.

Cet événement a été instrumentalisé contre moi : on m'accuse aujourd'hui d'"agression physique" alors que le geste était très modéré et s'est fait dans un contexte de harcèlement prolongé.

Depuis cet incident :

Mon contrat CDD ne m'a pas été renouvelé malgré mes évaluations positives antérieures.

La DRH me refuse désormais tout autre poste, en expliquant que l'équipe ne souhaite plus travailler avec moi, malgré mon ancien investissement.

Mes questions juridiques sont les suivantes :

1?? Mon dossier est-il juridiquement suffisamment solide pour envisager une procédure indemnitaire contre l'hôpital (faute de l'administration, manquement à l'obligation de protection des agents, préjudice moral et professionnel) ?

2?? Le fait d'avoir enregistré à l'insu de mes collègues risque-t-il de se retourner contre moi (faute, illégalité, ou contestation des preuves) ?

3?? Un avocat spécialisé en droit public a-t-il de réelles chances d'obtenir une indemnisation de l'établissement, ou ma

situation est-elle trop risquée juridiquement pour être défendue ?

Merci par avance pour vos retours et conseils.

Par Isadore

Bonjour,

1. Difficile de vous répondre, il faut soumettre votre dossier et l'ensemble des éléments
2. Cela va dépendre du contexte qui peut être prouvé et du contenu exact de l'enregistrement.
3. Impossible de vous répondre sur un forum, l'avocat devra juger sur pièces.

J'attire votre attention sur le fait qu'en soi certains des faits que vous rapportez ne sont pas répréhensibles, comme critiquer votre travail ou créer une "ambiance de clan". Ce sont des faits qui peuvent être constitutifs de harcèlement, mais ce n'est souvent pas évident à prouver.

Le doute profitera aux accusés (d'où la nécessité de prouver chacune de vos affirmations).